

# 2020

# La vie de la

# CLE

Rapport d'activité de la Commission Locale de l'Eau – n°11 /  
Janvier 2021

ALBEPierre-BREDONS ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'EGLISE  
AUTRAC AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES  
BREZONS CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES  
CHARMENSAC CHASTEL-SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPALEM  
FERRIERES-SAINT-MARY FRUGERES-LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC LA CHAPELLE-  
D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT LANDEYRAT LASTIC LAURIE LAVEISSENET LAVEISSIERE  
LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON LEOTOING LEYVAUX LORLANGES LUBILHAC  
MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC MAZOIRES MENTIERES MOLEDES  
MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-MOISSAC PAULHAC PEYRUSSE  
PRADIERS REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-BEAUZIRE SAINT-BONNET-DE-  
CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-BLESLE SAINT-GERMAIN-  
LEMBRON SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES- DES-BLATS SAINT-MARY-LE-  
PLAIN SAINT-PONCY SAINT-SATURNIN SEGUR-LES- VILLAS SOULAGES TALIZAT  
TIVIERS TORSIAC VABRES VALJOUZE VALUEJOLS VEDRINES-SAINT-LOUP  
VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES



*Document adopté par la Commission Locale de l'Eau  
le 2 juillet 2021*

*ARRETE n°2011-1174 du 3 août 2011 modifiant l'arrêté inter préfectoral n°2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon*

*ARRETE n°2015-0664 du 10 juin 2015 instituant la Commission Locale de l'Eau du SAGE Alagnon et fixant sa composition*

# S O M M A I R E

1.	L'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU SAGE .....	3
1.1.	<i>L'état d'avancement de la procédure</i> .....	3
1.2.	<i>Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau</i> .....	5
2.	LES ÉTUDES MENÉES PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU .....	6
2.1.	<i>Complément de connaissances sur les zones humides du bassin</i> .....	6
2.2.	<i>Etude sur l'évolution des zones humides du bassin de l'Alagnon</i> .....	6
3.	LES AUTRES ACTIONS EN COURS .....	7
1.1.	<i>Le suivi qualité du SAGE</i> .....	7
4.	LA COMMUNICATION .....	8
5.	LE SUIVI ET LES AVIS SUR LES PROJETS EN COURS .....	10
1.1.	<i>Le suivi sur les projets en cours</i> .....	10
1.2.	<i>Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau</i> .....	10
6.	LES MOYENS DE LA COMMISSION .....	11
2.1.	<i>Les éléments financiers 2020</i> .....	11
7.	LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2021 .....	12

## 1. L'avancement de l'élaboration du SAGE

### 1.1. L'état d'avancement de la procédure

- L'année 2020 a été la première année de mise en œuvre du SAGE suite à son approbation le 30 septembre 2019 :

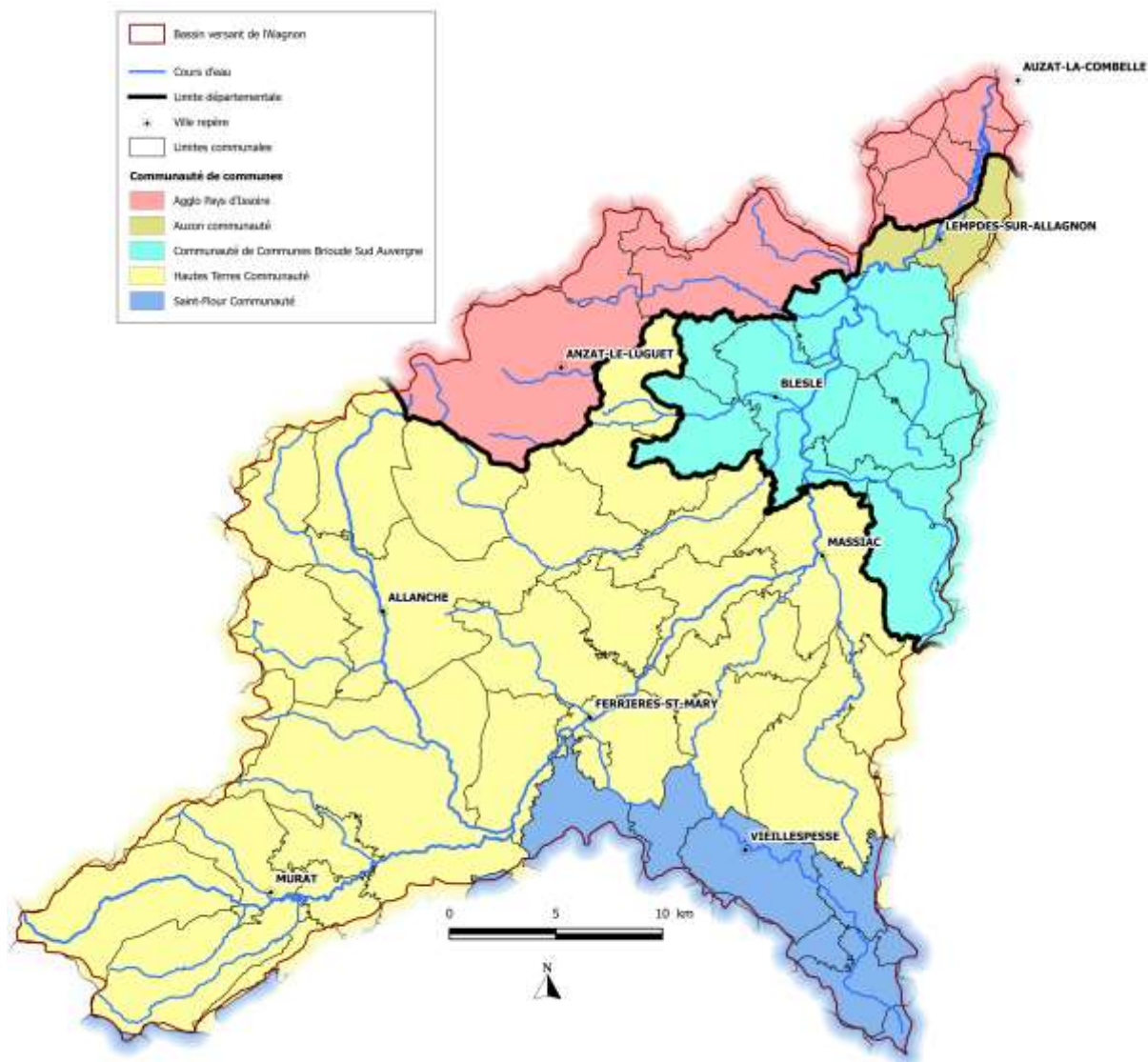
- Cette année a été marquée par la tenue de la dernière CLE en mars juste avant les élections municipales. Cette CLE a notamment permis de rendre un avis sur le SCoT Est-Cantal et présenter le travail réalisé concernant la transcription du SAGE dans les documents d'urbanisme.

- Les actions prévues au PAGD pour cette première année de mise en œuvre ont été contrariées par le report des élections et

les périodes de confinement. La nouvelle CLE n'a pas pu être réunie, la composition de la CLE n'ayant pu être arrêtée à ce jour malgré un travail d'anticipation quant à sa composition.

- La cellule d'animation du SAGE a rendu des avis techniques en l'absence de CLE et avancé dans la mesure du possible au vu du contexte sur les différentes missions engagées ou dont la réalisation avait été validée précédemment par la CLE.





## **Bassin versant et contexte administratif**

## **1.2. Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau**

### **💧 La Commission Locale de l'Eau**

Au cours de l'année 2020, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie 1 fois dont l'ordre du jour a été le suivant :

#### **- La réunion du 10 mars 2020 :**

- Présentation/validation du rapport d'activité de la CLE 2019 (vote).
- Grille de transcription du SAGE dans les documents d'urbanisme.
- Avis sur le SCOT Est-Cantal : présentation par le SYTEC et proposition d'avis de la CLE (vote).
- Intervention de LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs) : Suivis, migrations, accès aux habitats, dynamique des populations, bilan sur l'Alagnon, obstacles à la migration.

- Intervention de la fédération de pêche du Cantal : film + présentation des résultats de l'étude écrevisse réalisée par la fédération de pêche dans le cadre du SAGE, actions de préservation.

### **💧 Le bureau de la CLE**

- Pas de réunions en 2020.

### **💧 Les comités techniques**

- Réunion en février d'un comité technique urbanisme pour travailler sur la grille de transcription du SAGE dans les documents d'urbanisme. Ce comité rassemblait les services de l'Etat et les services des collectivités en charge de l'urbanisme.

### **💧 Les commissions thématiques**

- Pas de réunions en 2019.



## 2. Les études menées par la Commission locale de l'eau

### **2.1. Complément de connaissances sur les zones humides du bassin**

Il est demandé au PAGD de réaliser un inventaire complémentaire des zones humides pour permettre leur intégration et protection dans les documents d'urbanisme. Le SIGAL et la CLE ont souhaité réaliser cet inventaire sur les zones à urbaniser. Un travail préparatoire à cette étude a été réalisé en 2020 avec la rédaction d'un cahier des charges et la recherche de financements. Des échanges ont aussi eu lieu avec les services de l'urbanisme des communautés de communes afin d'évaluer les besoins et connaître l'avancement des documents d'urbanisme et notamment des PLUi.



### **2.2. Etude sur l'évolution des zones humides du bassin de l'Alagnon**

L'objectif est d'étudier l'évolution de la surface des zones humides des masses d'eau à partir des données historiques disponibles (photographies aériennes). Il s'agit aussi de bancariser et organiser les données récoltées sous SIG et compléter le tableau de bord du SAGE sur cette thématique. Les masses d'eau de l'Allanche, l'Arcueil, l'Alagnonnette et l'Alagnon amont sont prioritaires pour réaliser ce travail. Un travail sur les indicateurs de suivi des actions de restauration/préservation dans une démarche prospective est aussi prévu.

Cette étude fera l'objet d'un stage longue durée de niveau ingénieur en 2021.

2020 a vu la rédaction de la fiche de stage, la publication de l'offre de stage, l'analyse des candidatures et le choix du stagiaire. La demande de subvention associée a aussi été déposée auprès de l'agence de l'eau.



### 3. Les autres actions en cours

#### 1.1. Le suivi qualité du SAGE

Un marché de suivi de la qualité de l'eau a été lancé dans l'objectif de réaliser un suivi de la qualité de l'eau tant sur le plan physico-chimique, biologique et vis-à-vis des phytosanitaires pour les deux prochaines années :

- 6 stations feront l'objet d'un suivi physico-chimique et biologique chaque année comprenant 6 campagnes de prélèvements
- 19 stations feront l'objet d'analyse des produits phytosanitaires chaque année, comprenant 7 campagnes de prélèvements



Les subventions auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du FEDER Auvergne – Rhône-Alpes ont été octroyées.

Cependant, en raison de la crise sanitaire, le début de ce suivi qualité a dû être reporté à 2021. Une nouvelle demande de subvention a donc été déposée pour 2021 auprès de l'agence de l'eau.

Ce suivi devra notamment permettre d'alimenter la base de données et le tableau de bord interactif du SAGE.

Les résultats serviront aussi de support de communication (plaquettes et autres outils de sensibilisation, etc.) et seront évidemment présentés en CLE et commissions. Des réunions publiques autour de cette thématique pourront aussi être organisées.





## 4. La communication

Un plan d'actions de communication et sensibilisation commun au SAGE et au CTVB a été retenu pour 2020. Certaines actions sont communes aux 2 outils et d'autres sont plus spécifiquement dédiées à aider à l'application du SAGE.

Un guide d'application et de transcription du SAGE dans les documents d'urbanisme a ainsi été rédigé en concertation avec les personnes ressources de l'urbanisme des EPCI et services de l'Etat locaux. Ce guide a pour objectif de fournir les éléments essentiels et une vue d'ensemble des thématiques à intégrer aux documents d'urbanisme et contient des propositions pour permettre cette intégration. Ce guide, à l'image du guide d'application du SAGE à destination des collectivités rédigé précédemment a été imprimé et va être diffusé aux élus du territoires et acteurs de l'urbanisme en tout début d'année 2021.



La lettre N°6 du SAGE n'a pas été rédigée car elle devait accompagner l'installation de la CLE. Les élections ayant été reportées, sa rédaction est décalée au premier semestre 2021 selon la date de nouvelle installation de la CLE.

Une pochette avec une présentation dédiée au SAGE a été réalisée et imprimée et sera distribuée en CLE avec les documents supports de réunion.





## 5. Le suivi et les avis sur les projets en cours

### 1.1. Le suivi sur les projets en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin-versant afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux locaux de la gestion intégrée de l'eau.

La Présidente de la CLE et/ou l'animatrice du SAGE ont ainsi participé aux travaux suivants :

- Suivi du contrat territorial Alagnon : participation aux comités de pilotage et aux comités techniques
- Révision et mise en œuvre des arrêtés cadre sécheresse (comité des usagers)
- Suivi de l'élaboration de la cartographie des cours d'eau
- Suivi de la révision du SDAGE Loire-Bretagne
- Suivi du travail national sur l'évaluation de la politique SAGE
- Participation aux réunions du SDMA 15 et comités thématiques notamment suivi qualité du CD15
- Réunions sur la révision des Zones Vulnérables Nitrates
- Participation à l'élaboration du PDM

### 1.2. Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau

En 2020, la Commission Locale de l'Eau a été sollicitée pour donner son avis sur des projets en cours. Les principaux projets concernés étaient les suivants :

- Avis sur l'aménagement foncier de Virargues
- Avis de la CLE sur le SCot Est-Cantal
- Avis technique sur l'Etat Des Lieux dans le cadre de la révision du SDAGE
- Avis technique sur un dossier de déclaration de forage, et d'autres dossiers de déclaration
- Avis technique sur un dossier ICPE de dépôt d'inertes

## 6. Les moyens de la Commission

### 2.1. Les éléments financiers 2020

Le SIGAL assure l'animation et le financement de la mise en œuvre du SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau.

Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne, les Conseils Départementaux du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Sont présentés dans le tableau ci-dessous les frais engagés sur l'année 2020. Pour rappel les actions peuvent s'étaler sur plusieurs années, comme c'est le cas pour le suivi qualité ou les actions de communication.

Financeurs	Animation (salaires animatrice et secrétaire) et frais de fonctionnement généraux	Suivi qualité 2 années (marché et matériel = 172 024,20 €) ; avancement	Communication (actions)	Communication (salaire et charges)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	(70%) 56 682 € TTC	50 % année 1 (nouvelle demande 2021 à cause du report)	(50%) 11 741,59 € TTC	(70%) 19 402 € TTC
Région Auvergne			(30%) 7 044,95 € TTC	
Conseil Départemental du Cantal				
Conseil Départemental de Haute-Loire				
Conseil Départemental du Puy de Dôme				
FEDER		75 % des 2 années (acompte versé 25 264, 8 € TTC)		
SIGAL	(30%) 24 292 € TTC	0 € (financé à 100 %)	(20%) 4 696,64 € TTC	(30%) 8 315 € TTC
<b>TOTAL dépense TTC 2020</b>	<b>79 329 € TTC</b>	<b>10 924, 20 € TTC (matériel de suivi SIGAL)</b>	<b>23 483,18 € TTC</b>	<b>27 717 € TTC</b>

## 7. Les perspectives pour l'année 2021

### **Suite à la première année de mise en œuvre du SAGE Alagnon, l'animatrice :**

- Suivra le marché de suivi de la qualité de l'eau des masses d'eau du bassin. Ce marché de 2 ans concerne la réalisation d'analyses physico-chimiques, biologiques et phytosanitaires. Ce suivi qualité fera l'objet d'une présentation en comité technique qualité commun CTVB/SAGE ainsi que d'une présentation en CLE et certainement d'une réunion publique et d'une plaquette d'information. Ce marché a dû être reporté suite à la crise sanitaire, ne permettant pas la réalisation des prélèvements et des analyses. Il redémarrera début 2021 pour 2 ans.

- Récupérera les données disponibles auprès des différents acteurs afin de renseigner les indicateurs de suivi. Ce travail de recueil et de traitement de données représentera une charge de travail importante à raisonner en fonction du temps disponible.

Lancera les actions retenues par la CLE après pré-étude de leur faisabilité/opportunité. Actions prioritaires pressenties pour 2021 :

- Poursuite de la participation au travail de modification des arrêtés cadre sécheresse demandé par le Préfet de Région (reprise des valeurs seuil selon le SAGE, modification des mesures de restriction, etc.)
- Développer des outils de communication en lien avec les épisodes de sécheresse et les économies d'eau
- Poursuivre le travail préalable réalisé avec les collectivités compétentes afin d'inventorier précisément les zones humides situées dans les zones à urbaniser dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Lancer le marché d'inventaire et demander les financements associés.
- Encadrer et accompagner le stagiaire en charge d'étudier l'évolution des zones humides du bassin
- Poursuivre l'élaboration et la diffusion de guides par catégorie d'acteurs et thématiques : adapter la rédaction aux acteurs ciblés
- Rédiger la lettre du SAGE (suite à nouvelle composition de la CLE)
- Sont aussi prévues des actions de sensibilisation auprès des scolaires, du grand public et des autres acteurs du bassin (élus, agriculteurs, etc.).
- Le site internet continuera à être alimenté en articles et documents d'actualité qui concernent le SAGE. L'animatrice continuera à solliciter la presse afin de communiquer autour des résultats et des enjeux du SAGE.
- D'autres actions pourront être menées en 2021 selon décisions de la CLE

- Outre le programme de travail prévisionnel détaillé ci-dessus, l'animatrice assure de manière générale les missions suivantes :
  - assurer la coordination et la concertation avec les différents partenaires techniques, administratifs et institutionnels ;
  - apporter une expertise technique à la CLE pour la réalisation d'avis techniques ;
  - Expertise des dossiers de déclaration et autorisation
  - prendre part à l'élaboration des documents d'urbanisme sur le périmètre du SAGE ;
  - rendre compte du travail de la CLE au comité syndical du SIGAL (si besoin) ;
  - participer à l'activité générale de la cellule d'animation ;
  - rédiger le rapport d'activité, etc.

A Massiac, le 02/07/2021

**Le/la Président(e)** de la CLE  
du SAGE Alagnon

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Guis', written over a faint circular stamp.



Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon  
4 rue Albert Chalvet  
15 500 MASSIAC

, Présidente de la CLE

Contact Mme. Véronique VILLEROT, Animatrice SAGE  
Tél. : 04 71 23 19 84  
(Standard du SIGAL)  
alagnon.sage@orange.fr



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

